

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-quatre le 1<sup>er</sup> juillet

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

**N°24.03.03**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 25 juin

Présents	25
Pouvoirs	7
Absente Excusée	1

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Camille GAIDO, Hortense MALLIÉ, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

**POUVOIRS** : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Christine SICCARDI, Julien BOULARD à Thomas BERGÈRE.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Catherine FOULON.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**ADHÉSION**  
**ANNUELLE A LA**  
**FEDERATION**  
**NATIONALE DES**  
**COLLECTIVITES**  
**POUR LA CULTURE**  
**(FNCC) ET**  
**DESIGNATION**  
**D'UN**  
**REPRESENTANT**

La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) rassemble aujourd'hui plus de 450 collectivités territoriales : communes, EPCI, départements et régions.

La FNCC, association pluraliste, est un lieu de rencontre entre élus permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles comme transversales et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

La FNCC signe une convention triennale avec le ministère de la Culture depuis 1995.

Agréée organisme de formation des élus territoriaux par le ministère de l'Intérieur, elle

offre un calendrier de sessions de formation de qualité. La Fédération est par ailleurs en lien régulier avec les commissions des affaires culturelles du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240701-24\_03\_03-DE

REGISTRE  
**EXTRAIT DU**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

S'LO

Le renouvellement de l'adhésion permettra d'ancrer la collectivité dans un réseau pluraliste de collectivités et de prendre part à l'évolution des politiques culturelles publiques. La Fédération entend promouvoir la diversité de la création artistique et l'inventivité des territoires au travers de ses membres.

L'adhésion ouvre également l'accès à un centre de ressources partagé ainsi qu'au centre de formation des élus locaux, au travers de sessions spécialisées dans les domaines concernant les politiques culturelles.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder aux démarches d'adhésion de la ville auprès de la FNCC pour 2024 (coût de l'adhésion : 511€)

Il est proposé de désigner Mathieu PIETRI comme représentant aux groupes de travail et séminaires de la FNCC et Catherine FOULON comme suppléante.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission culture du 11 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la commune de Bouc Bel Air auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la culture (FNCC).

**AUTORISE** le règlement de la cotisation annuelle fixée à 511 €.

**DESIGNE** Monsieur Mathieu PIETRI, représentant de la collectivité aux groupes de travail et séminaires de la FNCC et Mme Catherine FOULON, suppléante.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : 08/07/2024



Richard MALLIÉ,  
Maire.